



Service des travaux publics et infrastructures

65, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1
Tél.: (418) 849-7141, poste 243

Demande d'autorisation

Arrosage d'une nouvelle pelouse

Remplissage d'une piscine

Vous pouvez transmettre votre demande :

- par la poste
- par courriel à tpublics@lacbeauport.net
- à la mairie

Certificat délivré en conformité avec les dispositions de l'article 54 du règlement numéro 717 concernant l'administration du réseau d'aqueduc municipal

Date : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Le certificat d'autorisation doit être
affiché, bien en vue, sur la porte
d'entrée principale de votre résidence.

- **Rappel du règlement**

Arrosage de pelouse : L'arrosage de la nouvelle pelouse pourra être effectué entre 20 h et 23 h quotidiennement pendant une durée de 15 jours consécutifs.

Remplissage d'une piscine : Le remplissage complet des piscines est permis tous les jours de 20 h à 6 h, mais seulement une fois par année. Si plus d'un remplissage est nécessaire, on peut obtenir un permis en s'adressant :

au Service des travaux publics

Demande d'un certificat d'autorisation pour
l'arrosage d'une nouvelle pelouse

ou

Demande d'un certificat d'autorisation pour le
remplissage d'une piscine